



**DELIBERATION 03 2026 01**

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 30  
Convocation du 23 mars 2026, affichée le 23 mars 2028

**Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 23 dont 1 pouvoir**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. David MELO PENA, Maire, salle du Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents :**

M. MELO PENA David, Maire, Mme CRAPIER Isabelle, M. TOPIN Alain, Mme LEROY Stéphanie, M. DUFOUR Martial, Mme PONS Marie José, M. AZIZ Alexandre, Mme HEBERT Virginie, M. LEFEVRE Jérémy, M. CHADUFAUX Georges, Mme LHERMITE Steffie, M. LEBRETON Christophe, Mme HENAUX Pauline, M. HAUET Nicolas, Mme GMIR Charlotte, M. LEROY Tom, Mme POINTU Gwenaëlle, M. DAUGUET Bruno, Mme CATEAU Valérie, M. PERROT Mario, Mme VERRIERE Véronique et M. GIRAUD Laurent, Conseillers.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme VIEVILLE Caroline a donné pouvoir à Mme PONS Marie José.

**Absents:** Aucun.

**Secrétaire :** Mme LEROY Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare que le quorum est atteint.

**03/2026/01 – Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer **au maximum** d'un nombre d'adjoints au Maire correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 Adjoints.

Il propose de fixer à 6 le nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de fixer à 6 le nombre des Adjoints.

Fait et délibéré en séance.

Le 27 mars 2026,

**Le Secrétaire de séance,**

Publiée le 28 mars 2026

Transmise au Représentant de l'État le 28 mars 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



**Le Maire,**  
**David MELO PENA**